

CONSEIL DÉPARTEMENTAL DE TARN-ET-GARONNE

**EXTRAIT du REGISTRE des
DELIBERATIONS de la COMMISSION PERMANENTE**

Séance du 3 juillet 2018

CP2018_07_2
id. 4065

L'an deux mille dix huit, le trois juillet , les membres de la Commission Permanente légalement convoqués se sont réunis à l'Hôtel du Département, sous la présidence de M. Christian ASTRUC, Président du Conseil Départemental.

Présents :

M. ASTRUC, M. BEQ, Mme DEBIAIS, M. DEPRINCE, M. DESCAZEUX, Mme FERRERO, M. HEBRARD, Mme JALAISE, Mme LE CORRE, M. MARDEGAN, Mme MAURIEGE, Mme NEGRE, Mme RIOLS, Mme SARDEING-RODRIGUEZ, M. WEILL

Absent(s) représenté(s) :

M. BESIERS (pouvoir à M. ASTRUC), Mme CABOS (pouvoir à Mme MAURIEGE), M. HENRYOT (pouvoir à M. HEBRARD)

Absent(s) :

M. ALBUGUES

Nombre de membres de la Commission Permanente : 19

Quorum : 10

Le quorum légal étant atteint, la Commission Permanente peut valablement délibérer.

CENTRE DÉPARTEMENTAL DE L'ENFANCE ET DE LA FAMILLE

**CONTRAT DE LOCATION AVEC TARN-ET-GARONNE HABITAT
DANS LE CADRE D'UNE MUTATION**

Le centre départemental de l'enfance et de la famille (CDEF) est un établissement social qui assure des missions d'aide sociale à l'enfance. L'un de ses services héberge des familles en difficultés, dans le cadre de la protection des enfants et

du soutien à la parentalité. A ce titre, le Département loue neuf appartements auprès de Tarn-et-Garonne Habitat (TGH). L'un des critères d'accueil est la vulnérabilité de la famille. Majoritairement, il s'agit de mères seules avec leurs enfants ou de très jeunes parents.

L'un de ces logements, le A 3 Villenouvelle sis 16 rue d'Albert, s'avère inadapté pour le public du C.D.E.F. : de manière récurrente les différents usagers qui y ont été accueillis ces dernières années ont rencontré des problèmes du fait de l'environnement du logement (trafics de stupéfiants, interpellation des adolescents ou des jeunes femmes par des groupes stationnant en bas de l'immeuble, « mise à sac », etc.). Les éducateurs, lors de leurs visites, ont constaté l'insécurité qui régnait. Depuis novembre 2017, le logement n'est plus utilisé et une demande de mutation a été formulée auprès du bailleur.

Aujourd'hui, T.G.H. propose un logement T3 (O24 à Chambord) situé 150 C, rue Edouard Forestié à MONTAUBAN, d'une superficie habitable de 61,6 m², pour un loyer mensuel de 290,17 euros (soit 3 482,04 euros annuels), inférieur au loyer de l'appartement actuel (379,30 euros mensuels, soit 4 551,61 euros annuels). Ce coût est imputé au budget annexe du C.D.E.F. (Section de fonctionnement, groupe III, compte 6132 – locations immobilières).

Les travaux de remise en état du logement ont été réalisés et le déménagement peut se faire au cours de la première quinzaine du mois de juillet.

Le contrat de location obéit aux principales dispositions contractuelles ci-après :

Date d'effet du bail : 1er juillet 2018,

Durée : 3 mois renouvelables par tacite reconduction,

Loyer mensuel : 290,17 euros,

Charges énumérées par le décret n°82-955 du 9 novembre 1982.

Il convient également de noter que la signature de ce bail permet de mettre un terme, en parallèle, à la location du logement A 3 Villenouvelle situé 16 rue d'Albert à Montauban.

DECISION de la COMMISSION PERMANENTE

Vu le rapport de Monsieur le Président,

Vu la délibération du conseil départemental du 28 avril 2015 portant délégation d'attributions à la commission permanente,

Après en avoir délibéré,

LA COMMISSION PERMANENTE :

- Approuve le bail à loyer du logement T3 (024 à Chambord) situé 150 C, rue Edouard Forestié à MONTAUBAN, avec Tarn-et-Garonne Habitat, pour un loyer mensuel de 290,17 € hors charges et selon les dispositions contractuelles ci-dessus détaillées ;
- Autorise Monsieur le Président à signer, au nom et pour le compte du Département, les documents y afférents ;
- Autorise Monsieur le Président, au nom et pour le compte du Département, à également mettre un terme à la location du logement A 3 Villeneuve situé 16, rue d'Albert à Montauban.

Adopté à l'unanimité.

Le Président,

Christian ASTRUC